

SAINT-AVRE

infos

JANVIER 2025



Pays de Maurienne
SAVOIE



saint-avre.fr

SOMMAIRE

Bulletin Municipal édité par
la Mairie de Saint-Avre.

Directeur de la publication :
Simon POUCHOULIN, Maire.

Rédaction :
Francine Giraud,
Noël LACROIX,
Simon POUCHOULIN.

**Graphisme, mise en page et
coordination de l'impression :**



Alexandre GROS
Agence Big Pepper
73660 Saint-Rémy-de-M^{ne}
alexandre-gros.com

Imprimé en France à 600 exemplaires.

Photos : Mairie de Saint-Avre, Christophe JAL,
Isabelle Bietrix, Francine Giraud.

Illustrations : Freepiks.

Le mot du Maire

3

Les nouveautés

4

- Le site internet de la mairie
- L'application Panneau Pocket

En bref...

5

- Miss Pays de Savoie est de Saint-Avre
- Installation de batteries de stockage d'électricité par G.E.G.

Le C.C.A.S.

6

- Son histoire
- Nouvelles règles - Évolution
- Comment s'envisage l'avenir ?

Les Travaux

8

- Les lotissements « Chanet du Rivet »
- L'église et le cimetière
- Voierie
- Les projets

Urbanisme

12

- Le C.A.U.E. et les prestations de l'architecte-conseil
- L'évolution du P.L.U.

La Bibliothèque Municipale

14

- Fonctionnement
- Chiffres clés
- Publics et animations

Le Bien Vivre Ensemble

17

- Informations générales
- Nuisances sonores
- Stationnement

Les écoles du RPI

20

- Saint-Avre
- Saint-Martin

Information sur les risques majeurs (DICRIM)

22

Le mot du Maire...



Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année 2025 et en vous renouvelant les vœux exprimés lors de la réception du 11 Janvier, toute l'équipe municipale a le plaisir de vous présenter ce bulletin municipal, fruit d'un travail commun.

À Saint-Avre, même si nous communiquons peu, par voie de presse notamment, nous avons à cœur de rendre compte régulièrement de nos actions, réflexions, projets, décisions et autres au travers des procès-verbaux détaillés sur les séances de conseil municipal.

Avec la mise en place d'outils d'information tels que le site internet, Panneau Pocket et l'affichage public pour ceux qui ne sont pas dotés de ces équipements informatiques, vous êtes informés.

L'actualité très présente sur les médias, la presse, la télévision nous rappellent chaque jour combien les temps sont durs, les difficultés sans cesse croissantes, les problèmes parfois insolubles.

Notre commune n'est pas exclue de ces situations bien qu'épargnée par les cataclysmes, les inondations, les conflits d'ampleur. Il m'apparaît normal de vous informer de nos soucis en termes de personnel technique. En effet, nos agents cumulent des situations malheureuses et ce, depuis plusieurs années.

Voilà pourquoi, et notamment en 2024, les rues n'ont pas été entretenues comme il l'aurait fallu, les espaces verts de même, les allées du cimetière bien involontairement oubliées à l'approche de la Toussaint.

Mais nous avons tenu à fleurir le village comme à l'habitude, et nous savons que cela a été apprécié, et les illuminations de fin d'année ont été reconduites également.

Comme pour nous tous le temps sont difficiles, incertains, éprouvants même parfois. Nous ne savons pas, pour 2025, quelles seront nos dotations, nos aides possibles pour poursuivre nos travaux d'embellissement et de sécurisation du village ; mais des projets sont prêts et avec les moyens qui seront les nôtres, et sans alourdir la fiscalité, avec la motivation qui nous anime nous continuerons à rendre le village toujours plus attractif.

Mais comment terminer ce mot sans avoir une pensée pour tous les humains des pays en conflit, et ceux victimes de terribles catastrophes naturelles comme Mayotte.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Le Maire – S. POUCHOLIN

Les nouveautés

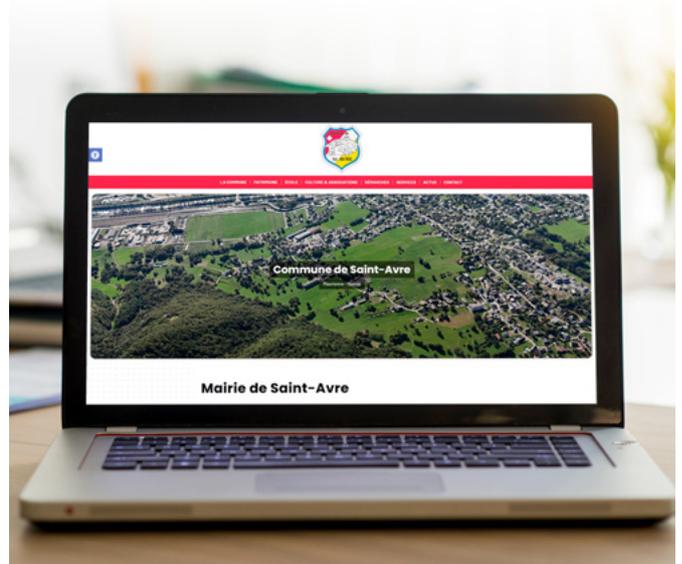
Site internet

C'est avec un très grand plaisir que nous vous invitons à découvrir le nouveau site internet de la commune. Il a vocation à regrouper l'ensemble des informations concernant notre village et à les valoriser.

En vous donnant un accès direct à un certain nombre de liens, tant administratifs et fiscaux que médicaux ou sociaux, il pourra faciliter et accélérer les démarches administratives des usagers.

C'est un espace d'information et de présentation de notre commune, un outil de communication.

C'est grâce au travail collectif de tous les membres de la commission dédiée que ce site a pu voir le jour. Malgré toute l'attention et la motivation que nous avons porté à sa réalisation nous sommes conscients de quelques erreurs de jeunesse dont il souffre encore. Soyez certains que nous nous attachons à apporter toutes les corrections utiles. Ce site doit être vivant, il est voué à évoluer au fil du temps.



Vos remarques seront toujours les bienvenues.
Merci de votre compréhension et de votre patience.

Pour y accéder : www.saint-avre.fr



Panneau Pocket

La Commune est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application « Panneau Pocket ». Par cet outil très simple elle souhaite tenir informés en temps réel les citoyens de son activité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs.

Cette solution, gratuite pour les habitants sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre le Maire et ses citoyens.

Téléchargez l'application depuis Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou tablette. Installez-la et pensez à cliquer sur le coeur à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

Si vous n'avez pas de smartphone toutes les informations PanneauPocket sont aussi disponibles sur votre ordinateur.

Sur une page de votre navigateur internet tapez "app.panneaupocket.com" puis le code postal de votre commune.

Accès direct également depuis l'onglet «Services» du nouveau site internet de la Mairie.



En bref...

● Miss Pays de Savoie est d'ici !

C'est le dimanche 7 Juillet 2024 qu'une nouvelle Miss Pays de Savoie a été élue à Ballaison pour nos deux départements savoyards ; l'heureuse distinguée ce jour-là est citoyenne de Saint-Avre: Émilie CARTIER.

Cette distinction lui ouvrait tout naturellement les portes pour l'élection de Miss Rhône-Alpes fin septembre à Voiron. Dès l'information connue, le Maire et une élue ont reçu Émilie et des membres du Comité Miss Pays de Savoie, dont la présidente, pour organiser le soutien à Emilie dans cette deuxième chance qui s'offrait à elle.

La Commune a immédiatement décidé d'organiser et de financer le transport à Voiron des supporters intéressés, avec le sponsoring du voyageur Faure installé sur notre zone d'activités des Blachères.

Parallèlement une réception en l'honneur d'Émilie a été organisée par la Commune et le Comité d'animation le 14 septembre à Saint-Avre:



bon nombre d'élus et de sympathisants sont venus lui apporter soutien et encouragements. Malheureusement la chance n'a pas été au rendez-vous à Voiron.

Les élus renouvellent leurs remerciements aux Voyages Faure, au Comité d'animation de Saint-Avre et à l'association DECLICC pour leur contribution et leur collaboration à cette occasion.

● Installation de batteries de stockage d'électricité par G.E.G.

Une centrale de stockage d'énergie par batteries a vu le jour en 2024 sur une parcelle communale à proximité de la zone d'activités : les équipements installés sont la propriété de G.E.G.

Mais qui est G.E.G. ? Gaz Électricité Grenoble est une S.E.M.L. (Société d'Économie Mixte Locale), acteur dans le domaine de l'énergie: elle produit des énergies renouvelables, gère les réseaux de distribution d'électricité et de gaz à Grenoble ; elle fournit également de l'énergie dans toute la France et propose des services sur l'éclairage public.

La prévision de l'ouverture du marché de l'énergie, les nouvelles activités, la croissance sans cesse en progression des besoins ont généré il y a bien longtemps maintenant la transformation du statut de la Régie Municipale d'Électricité de Grenoble créée en 1903, en S.E.M.L.

De tous temps, la Régie puis G.E.G. ont été par-

tenaires des E.L.D. (Entreprises Locales de Distribution) dans les Alpes, la Savoie et la Maurienne; notre Régie Municipale devenue Arc Énergies Maurienne en était par le biais d'association ou fédération initiées à cet effet pour échanger, partager les points de vue, voire mutualiser des actions.

G.E.G. s'est donc intéressé à notre territoire pour installer une centrale de stockage d'énergie par batteries pour stabiliser le réseau électrique de Saint-Avre.

Le stockage d'énergie apporte une réponse concrète pour garantir l'équilibre des réseaux et satisfaire les nouveaux besoins énergétiques. Il permet de répondre aux besoins des consommateurs lorsque la demande en électricité est importante.

Un bail civil a été consenti par notre commune au profit de G.E.G.



Le C.C.A.S.

● Son histoire

Instauré en 1937 et nommé « Bureau de Bienfaisance » à sa création la Commission Administrative chargée de gérer cet organisme est composée pour moitié d'élus du Conseil municipal et pour l'autre de personnes de « la société civile » désignées par le Préfet.

Cette commission changera d'appellation et deviendra un temps « Bureau d'Aide Sociale » puis enfin C.C.A.S. « Commission Communale d'Actions Sociales » : les membres qui la composent sont toujours désignés ou nommés comme à l'origine.

La mission de cette commission est restée la même « venir en aide matérielle ou autre aux personnes en difficultés », mais les motifs de

son intervention ont bien évolué avec le temps. Si à l'origine la Commission Administrative proposait et le Conseil municipal décidait, depuis l'évolution en C.C.A.S., cette Commission dispose pleinement du budget annexe à celui de la Commune : elle le vote et utilise les crédits ouverts comme elle l'entend.

Les ressources financières de ce budget proviennent pour la quasi-totalité de la subvention communale qui est variable chaque année en fonction de la population communale communiquée par l'I.N.S.E.E.

À diverses occasions des dons viennent abonder les ressources.

● Nouvelles règles - Évolution

Depuis plusieurs années la Commune est invitée à se mettre en conformité avec les nouvelles règles après plusieurs rappels et sollicitations de nos tutelles.

En effet les communes de moins de 1 500 habitants et qui ont des budgets annexes de faible importance ont été invitées à intégrer dans leur budget communal les activités de ces budgets annexes : Saint-Avre n'est concerné que pour le C.C.A.S.

C'est ainsi qu'après l'avoir évoqué en Commission C.C.A.S. le Conseil municipal a délibéré pour dissoudre le C.C.A.S. et donc clore son budget au 31 Décembre 2024.

● Comment s'envisage l'avenir ?

Les règles de fonctionnement resteront les mêmes. Ainsi :

- À effet du 1er Janvier 2025 une commission « Aide Sociale » a été créée au sein du Conseil municipal et une ligne supplémentaire du même nom sera inscrite dans le budget communal,

- Tous les membres qui composaient la Commission du C.C.A.S. sont reconduits dans cette nouvelle commission jusqu'à la fin du mandat municipal (en principe printemps 2026),

- Le même budget que précédemment sera attribué par la commune à cette nouvelle commission,

- Les mêmes compétences, aides et activités seront assurées : il n'y a donc qu'un transfert dans la gestion administrative.



● Le repas des aînés du 20 Octobre

Ce 20 octobre 2024, en lieu et place du traditionnel repas des séniors organisé une fois par an pour les Saint-Avrains de plus de 65 ans et leur conjoint, et habituellement donné salle Georgette Beltrami, la Commission du C.C.A.S. a réservé une « BELLE SURPRISE » à ses bénéficiaires.

Pour ce temps de partage privilégié avec les aînés de notre village, ils ont été conviés à une sortie à LA VILLA Cabaret à Montbonnot (Isère) : un déjeuner spectacle festif et convivial, avec des plumes, des paillettes, des éclats de rire et des chansons d'hier et d'aujourd'hui autour d'un savoureux repas.

Un accueil surprenant et drôle, un service bienveillant, des plats goûteux, des artistes époustouflants et amusants et des spectacles de danses et de chants DE QUALITÉ.

Une joyeuse équipe où serveurs et cuisiniers montent sur scène pour se mêler aux artistes et nous présenter leurs talents.

Ce fût une journée de plaisir, de rire, de joie et d'éblouissement.

Comme à l'accoutumée les convives fêtant une dizaine cette année (nés une année en 4) ont été invités à rejoindre les membres de l'équipe du C.C.A.S. pour se voir remettre un petit cadeau.

Les ayants droit qui n'ont pas été de la sortie à LA VILLA ont reçu un cadeau typiquement mauriennais.

Et les trois anciens de la commune accueillis en EHPAD n'ont pas été oubliés non plus : quelques friandises leur ont été remises.



Les travaux

● Les lotissements « Chanet du Rivet » : historique

On pourrait croire qu'il s'agit d'une histoire ancienne... Ce fût réellement un long feuilleton.

En 1973 où la population légale (source INSEE) était inférieure à 580 habitants, les élus de Saint-Avre décident de créer une Z.A.D. (Zone d'Aménagement Différé) en vue d'aménager un lotissement communal pour dynamiser la commune dont la population est vieillissante : la réserve foncière projetée est proche de huit hectares : programme ambitieux s'il en est !

Au fil des années, au bon vouloir des propriétaires et des successions qui se règlent dans les cabinets de notaire, des terrains sont acquis par la Commune.

Mais des problèmes se posent pour avancer : beaucoup de propriétaires inconnus ou décédés sans descendance ou sans succession réglée, beaucoup d'indivisions aussi, et, de ce fait, des acquisitions se réalisent mais au ralenti et pendant de longues années.

La configuration des lieux – de nombreuses petites parcelles - ne permettent même pas un ensemble qui pourrait être entièrement maîtrisé foncièrement et sur lequel un premier projet pourrait être envisagé.

Le 11 avril 1997 à l'unanimité le Conseil municipal exprime sa volonté de mettre en place les procédures légales pour régler les problèmes fonciers qui paralysent les projets.

Les démarches avancent et permettent ainsi à la commune d'être propriétaire d'un secteur aménageable... Une première tranche peut être envisagée. Des travaux sont engagés, et en 2003, 19 familles peuvent ainsi construire et résider chez eux. Avec un prix très attractif, en trois mois tous les lots sont vendus.

Le premier lotissement communal est né.

Le succès remporté par cette première opération incite les élus à poursuivre, et les démarches reprennent pour acquérir les parcelles non encore communales.

En 2008 un nouveau chantier est mis en œuvre et plus conséquent : une fois les travaux terminés, après division des lots plus importants en surface afin de répondre à la demande de jeunes couples désireux de s'installer, ce sont 38 lots qui sont commercialisés entre 2010 et 2012. Et avec l'immeuble San Mario ce sont 44 familles qui s'installent.

La dernière tranche de cette opération générera plusieurs années de démarches notamment foncières. Et c'est ainsi qu'en 2020 nous obtenons le permis d'aménager et les travaux de viabilisation démarrent en Janvier 2021 pour commercialisation dès la fin de cette même année et jusqu'en Mai 2024, clap de fin d'opération.

Sur l'ensemble de cette opération « CHANET DU RIVET » ce sont donc in fine 97 familles qui ont trouvé plaisir à s'installer sur le coteau ensoleillé de la rive droite de l'Arc.

Ainsi, et grâce aussi aux initiatives individuelles, au 1er janvier 2025 et en l'absence de recensement réel la population légale INSEE est de 916 habitants. Mais nous sommes bien plus, ce chiffre n'inclue pas les nouveaux résidents du Chanet du Rivet 3 et d'autres certainement. Par suite de la pandémie Covid le recensement initialement programmé cette année est reporté à 2026. Les effets positifs en termes de dotations financières en sont donc reportés.



● Des travaux sur le clocher de l'église communale

La présence continue de nombreux oiseaux et autres volatiles qui avaient élu domicile dans le clocher, mettant en péril les mécanismes de fonctionnement de l'horloge et des cloches nous ont conduit à prendre des mesures particulières.

Ainsi, des travaux ont été réalisés par la Société PACCARD titulaire du contrat de maintenance des installations :

. Après avoir étudié la solution la plus efficiente, un cadre acier inoxydable avec des filets métalliques, puis le remplacement du moteur de volée usagé sur une cloche,

. L'opération s'est soldée par la partie la moins agréable : équipés de vêtements de protection adaptés une équipe a procédé au nettoyage et à l'évacuation des fientes de pigeons.

. Coût total de l'opération : 16.440 €.



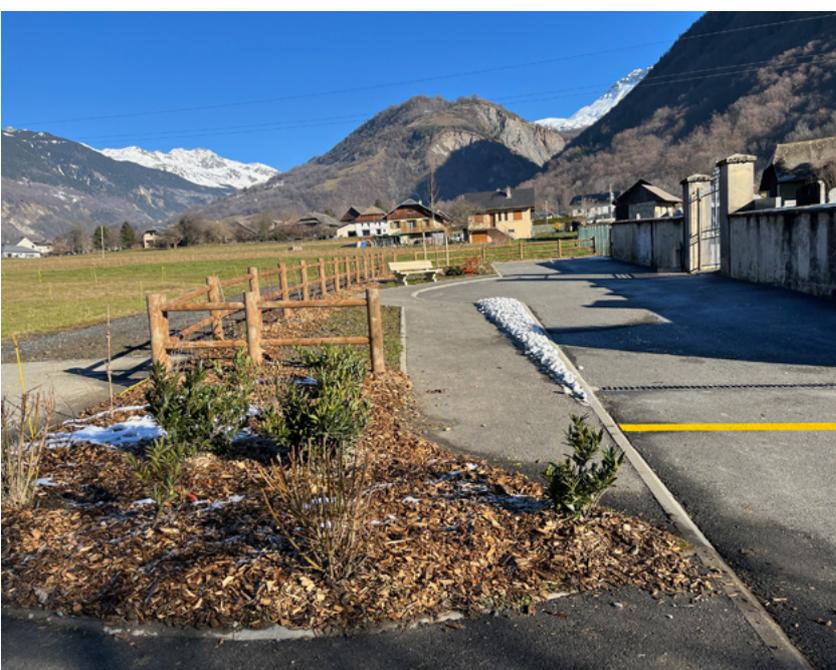
● Côté intérieur de l'église

Les dalles plastiques qui recouvraient le sol depuis des décennies avaient fait leur temps. Ainsi, les allées ont été entièrement recouvertes d'un tapis de passage côtelé : ces travaux ont été réalisés par l'entreprise mauriennaise MULTISOL pour 2.400 €

Poursuivant notre volonté de maintien dans le meilleur état possible de l'intérieur de l'édifice un nettoyage complet de l'église a été réalisé par la société HYGIE NETTOYAGE : une journée à plusieurs pour 353 €.

Ainsi l'église communale est plus attrayante pour y célébrer offices et cérémonies de tous ordres. C'est ainsi que nous avons sollicité l'équipe paroissiale pour contribuer à faire vivre ce lieu de culte en y programmant des offices : notre demande semble avoir été entendue dès 2025.

Par ailleurs, dans ses nombreux projets de travaux le Conseil municipal a validé d'engager les études puis les travaux d'envergure pour la restauration intérieure totale de l'église : ce sera une démarche longue et coûteuse. Aussi, tous les partenariats pour le financement de cette opération seront sollicités.



● Aux abords du cimetière

Il y a deux ans déjà nous avons engagé la réalisation d'un espace funéraire sur des terrains acquis par la commune à l'arrière du cimetière, tout en maintenant la libre circulation des véhicules d'exploitation agricole.

L'objectif était simple et sécuritaire : préserver la sécurité et l'intimité des funérailles alors que bien souvent, les cortèges étaient en attente sur la Rue des Bernardières (qui est une route départementale : RD 99A).

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise MARTOIA et ont été complétés à l'automne 2024 par des aménagements sécuritaires et paysagers afin de préserver le site de toutes incivilités de tous ordres.

Les travaux

Au cimetière

Les difficultés croissantes de procéder à l'entretien des allées du cimetière sont de deux ordres : l'impossibilité désormais d'utiliser les produits tolérés depuis longtemps et ce malgré la formation d'un agent habilité à cet effet, et par ailleurs notre problème chronique de maintenir une équipe technique pérenne.

C'est pourquoi les élus des « Commissions Travaux et Environnement » réfléchissent avec un professionnel à diverses solutions possibles d'amélioration et de valorisation de ces espaces.

Préambule sur les travaux de voirie

Depuis un an ou deux vous avez vu fleurir le long des voies communales en chantier des panneaux d'informations financières.

Il faut savoir que ces chantiers qui sont d'un coût élevé et que seule la commune ne pourrait supporter font l'objet d'aides financières.

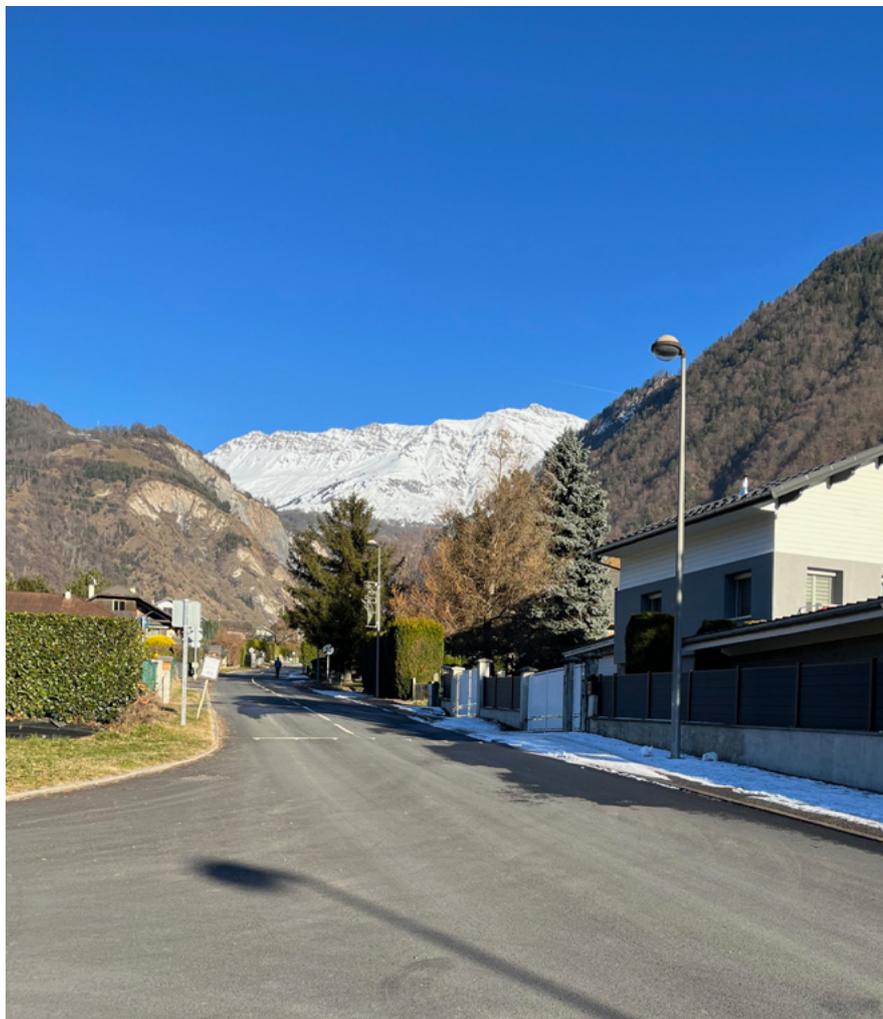
Selon la nature des travaux, les financeurs peuvent être différents : très couramment ce sont l'État, la Région Auvergne-Rhône Alpes

et le Département de la Savoie, et parfois qu'un seul ou deux d'entre eux.

Aussi, au plus tard en fin de chantier, à l'heure du bilan, il nous est demandé de publier comment tel ou tel chantier a été financé ; ce qui explique les petites pancartes.

Les autres collectivités, tel le SIEPAB, quand nous participons ensemble à un même chantier, ont la même obligation.

Rue du Grand Pré : dernière tranche



Les travaux programmés sur cette longue voie l'ont été sur trois exercices.

Ainsi, 2024 a vu se réaliser la dernière tranche avec création d'un trottoir, reprise du réseau d'eaux pluviales si besoin et réfection totale des enrobés sur l'ensemble de la chaussée.

La Rue du Grand Pré était l'une des dernières à nécessiter de tels travaux.

Projets de travaux sur 2025 et...

Comme évoqué en parlant de l'église, le Conseil municipal a listé et priorisé des travaux qu'il serait utile voire nécessaire de programmer... à commencer par les études quand cela s'avère nécessaire.

Comme toujours, les chantiers seront mis en œuvre après l'assurance de financement de nos partenaires institutionnels et des possibilités budgétaires de la commune.

● La Rue de la Plaine et la Route des Iles

Elles ont déjà fait l'objet d'études et d'évaluation financière. L'appel d'offres pour ces chantiers (éventuellement sur deux années selon le coût et les aides obtenues) a été publié en Décembre.

Pour tenir compte des vacances scolaires et des troupeaux en alpage à cette date, les travaux, qui commenceront par la Rue de la Plaine, sont programmés à compter du lundi 7 juillet et très certainement jusque fin Août. Sur cette rue le réseau d'eaux pluviales sera renforcé, des équipements sécuritaires seront en partie installés et l'enrobé global de la rue sera repris.

Sur la Route des Iles, seul l'enrobé sera refait.

Pour ces deux voies communales des aides ont été demandées.



● Réaménagement du rond-point d'entrée sur le village

Plusieurs projets seront présentés aux élus : l'idée est de valoriser l'entrée sur la commune par un aménagement attrayant, et ne nécessitant peu voire aucun entretien régulier tels que peuvent l'imposer les aménagements paysagers.



● Caveaux au cimetière

Après la création de columbariums, quelques caveaux seront construits et cédés au prix coûtant aux résidents de la commune.

Urbanisme

● Le C.A.U.E. et les prestations de l'architecte-conseil

Par convention entre le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Savoie, la Communauté de Communes 4C et la Commune, il est proposé une consultation pour des conseils à titre gracieux pour le demandeur.

En effet, au préalable du dépôt d'une

demande d'urbanisme (permis de construire ou modification importante sur l'existant) l'avis de l'architecte-consultant est obligatoire pour permettre l'instruction du dossier par les services de l'Etat.

Les rendez-vous se prennent au secrétariat de la mairie.

● L'évolution du P.L.U.

Les règles d'urbanisme applicables sur notre commune sont celles qui découlent du zonage et du règlement approuvés en 2015 dans le cadre de la mise en place d'un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

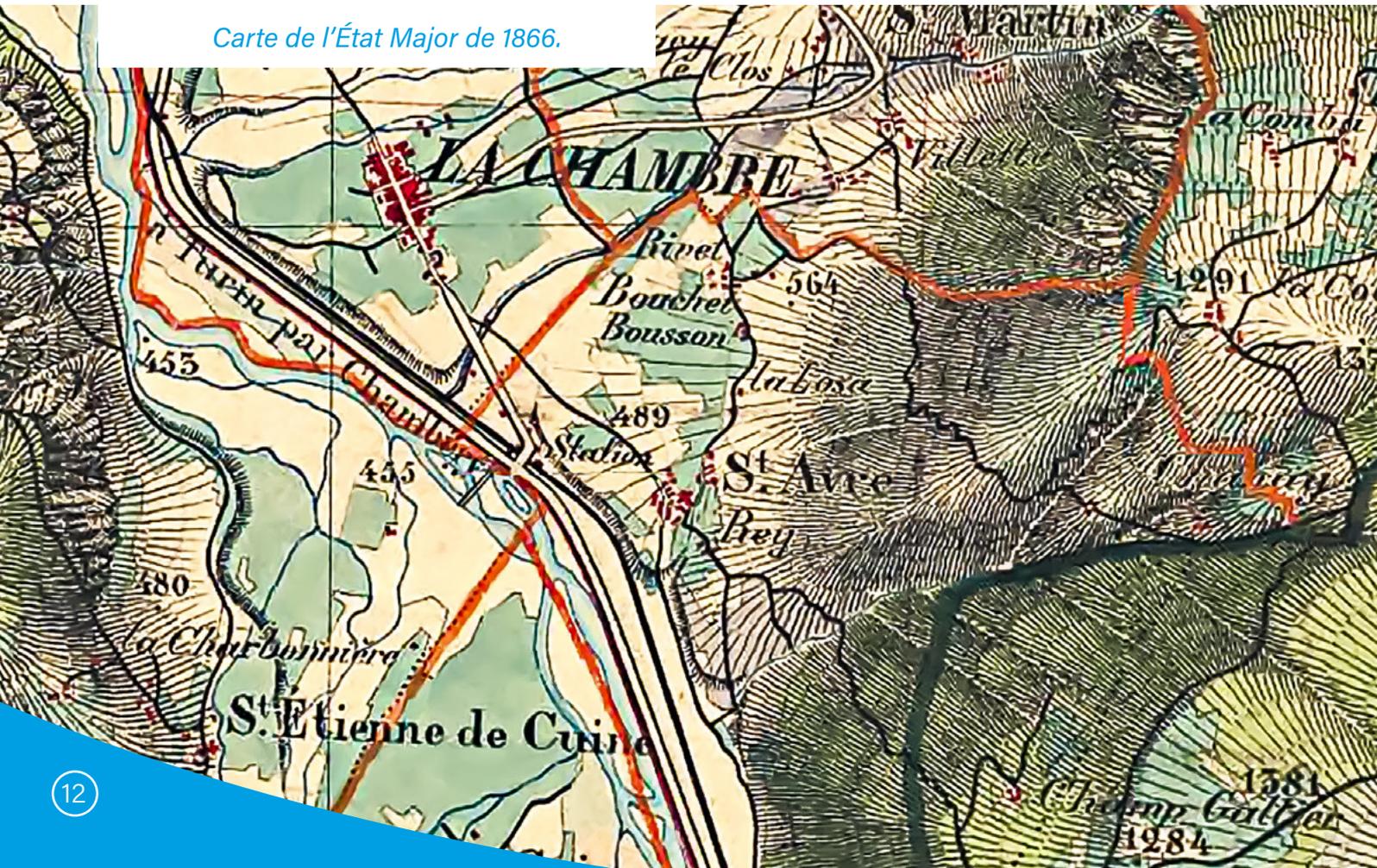
Le P.L.U. n'est pas un document figé, il doit vivre et évoluer.

Des modifications peuvent y être apportées et les règles et le zonage peuvent être révisés : cette démarche, aussi lourde que l'instauration du P.L.U. lui-même ne s'improvise pas pour ne satisfaire qu'une ou deux demandes individuelles qui pourraient être exprimées.

Pour ce faire, la commune a missionné un cabinet savoyard (Mme CHOMAZ urbaniste sociologue) pour nous accompagner dans une démarche qui s'appellera révision ou modification selon les constats et les besoins qui sortiront du bilan qui doit être réalisé au préalable.

En effet, il convient d'examiner les espaces consommés ou pas sur le zonage de 2015, lister les opérations et aménagements préconisés à l'époque et réalisés ou pas. Par exemple, les O.A.P. (Opérations d'Aménagements Programmés sur le Chef-lieu et le secteur du Rivet) et les emplacements réservés.

Carte de l'État Major de 1866.



**CA
UE
SAVOIE**

conseil
d'architecture
d'urbanisme et
de l'environnement

Un service gratuit pour tous
Contactez votre commune
dès le début de votre projet

Pour rénover, construire, aménager, agrandir Rencontrez l'architecte-conseil

ÉCOUTER, SUGGÉRER, CONCRÉTISER



- ♦ réglementation
- ♦ autorisations
- ♦ implantation, volumétrie
- ♦ matériaux, énergies
- ♦ environnement
- ♦ projet durable

L'architecte-conseil vous accompagne gratuitement, vous aide dans votre projet et vous répond de façon indépendante et personnalisée.

caue@cauesavoie.org



www.cauesavoie.org

La Bibliothèque Municipale

L'équipe des bénévoles vous accueille au rez-de-chaussée du bâtiment Mairie – 50, place de la Mairie.

La bibliothèque est ouverte à tous les habitants de Saint-Avre et des communes environnantes ainsi qu'aux vacanciers. L'accès est libre pour toute consultation sur place. L'inscription est gratuite mais obligatoire pour le prêt de documents. Les enfants de moins de seize ans doivent être accompagnés par un parent ou présenter une attestation parentale pour l'inscription.

Horaires d'ouverture :

- Mardi : de 17h30 à 18h30
- Mercredi : de 10h30 à 11h30 et de 17h30 à 18 h 30
- Vendredi : de 16h30 à 18h30

Adresse mail : biblio.stavre@gmail.com

Conditions de prêts :

- Pour les adultes : 3 documents + 2 CD pour une durée d'1 mois renouvelable,
- Pour les enfants : 5 documents + 1 CD pour une durée d'1 mois renouvelable.

Un clic sur l'adresse de notre portail culturel <https://stavre.bibenligne.fr/> et vous avez accès à la totalité de notre offre catalogue (plus de 3500 documents et 250 CD).

Le catalogue en ligne vous présente :

- nos dernières nouveautés (plus de 200 titres dont la date de parution est inférieure à 2 ans),
- les coups de cœur des lecteurs et ceux de vos bibliothécaires,
- le programme des animations proposées par la bibliothèque,
- les dernières infos pratiques.

Vous pouvez créer votre compte lecteur, faire des réservations, suivre vos prêts et les prolonger.

● Le coin des petits

Il était une fois...

Vous trouverez ici des albums aux pages colorées et cartonnées (que les bébés peuvent dévorer !), des romans pour les apprentis lecteurs et aussi adaptés à ceux qui ont plus de difficultés avec la lecture (sélection « dys »).

● Pour les plus grands...

... des romans bien sûr mais aussi des documentaires sur les animaux, les sciences, les loisirs créatifs, la philo, la cuisine et tellement plus encore !



● L'espace adultes

Pour toutes les passions...

Des romans, polars, livres de vie pratique (philo, psycho, bien-être, éducation, développement personnel, spiritualité, art, géographie, histoire, littérature classique...).

Et notre fonds local « Savoie » pour les amoureux de patrimoine et d'histoire locale...

Envie de partage et de convivialité, **nos animations** vous attendent.

● À destination des séniors

- inscrivez-vous à nos après-midi jeux en partenariat avec la ludothèque de DECLICC,
- venez partager nos chaleureux moments gourmandises autour d'un repas partagé convivial.



● À destination des enfants et de leurs parents

- rejoignez nos après-midi jeux en famille en partenariat avec la ludothèque de DECLICC



● Animez... Partagez... Devenez acteurs !

Aimeriez-vous animer un atelier de mots ou de tricot, une initiation à votre passe-temps préféré ou encore un café littéraire ?

Aimeriez-vous partager avec d'autres une expérience extraordinaire de voyage ou exposer votre passion pour les abeilles ?

Venez nous en parler et devenez acteurs de ce lieu-lien : votre bibliothèque est déjà riche de vous et de vos histoires, venez révéler et transmettre vos connaissances en toute simplicité !

● L'année 2024 en quelques chiffres

- 3 600 livres dont 2 100 au rayon jeunesse,
- 250 CD,
- 80 abonnés actifs,
- 60 scolaires,
- 1677 prêts,
- 28 demi-journées réservées à l'accueil des 3 classes,
 - 10 animations à destination des séniors dont 5 en partenariat avec la ludothèque de DECLICC,
 - 3 animations à destination des familles parents/enfants en partenariat avec la ludothèque de DECLICC,
 - 2 animations « Premières Pages » à destination des 0 à 3 ans en partenariat avec la Bibliothèque de La Chambre.

● Appel à bénévoles

Vous avez des compétences en informatique et/ou animation.

Vous avez une passion et l'envie de la partager, vous aimez le contact et donner de votre temps, venez rejoindre l'équipe des bénévoles de la bibliothèque : Francine, Bénédicte, Claudine, Henriette, Sylvie, Annie, seront heureuses de partager avec vous des moments d'échanges culturels.

Reportage photo : les fontaines du village



▲
Fontaine des Bernardières



Fontaine de l'Église



▲
Fontaine des Tilleuls

Fontaine de la Mairie



Le bien vivre ensemble

● Le stationnement

Il est règlementé par un arrêté municipal.

Un rappel à ces manquements qui s'appellent incivilités et/ou infractions au code de la route a été publié en Novembre dernier sur PanneauPocket : ces informations sont reprises page 18 de ce bulletin.

Mieux vaut être prévenu...



● Priorités sur la route : attention modifications !

À l'occasion de la campagne tardive du renouvellement de la signalisation au sol sur nos rues, retard du fait de la météo, quelques signalisations ont disparues ou vont disparaître en 2025.

Quelques marquages au sol type « pointillés de cédez le passage » ne sont plus et le panneau non plus. Ainsi, la priorité à droite va se généraliser sur l'ensemble des voies de la commune, que l'on circule sur une rue, un chemin, une impasse.

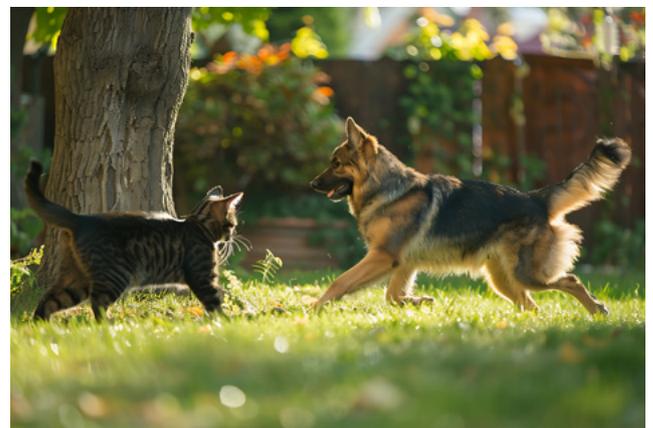
Aucune modification sur les panneaux «STOP».

● Nos amis les animaux de compagnie

S'il est bien incontestable que chacun dispose du droit de posséder un ou même plusieurs animaux de compagnie, cette possibilité génère, en revanche des obligations : le soigner, le nourrir, veiller à ce qu'il ne dérange pas les voisins, ne divague pas sur la voie publique, et même notamment pour les chiens ne se délestent pas sur les bâtiments communaux ou privés comme c'est fréquemment le cas lorsqu'ils sont de sortie et... évidemment accompagnés de leur maître bien sûr !

Personne non plus ne contredira que notre commune est habitée par un nombre considérable de félins ; cette population augmente à un rythme inquiétant. Dans certaines situations on frôle l'insalubrité et l'hygiène.

Si réellement l'animal vous appartient, prenez les dispositions qui s'imposent. S'il ne vous appartient pas ne le nourrissez pas, ne l'accueillez pas chez vous. Consultez un vétérinaire si besoin.



Bien vivre ensemble à Saint-Avre

Les nuisances sonores

Que dit la loi?

Provoquer des nuisances sonores peut être verbalisé de 68€ majorable à 180€. L'infraction peut-être commise à n'importe quel moment de la journée. On parle alors de bruit diurne lorsqu'il se produit la journée entre 7 heures et 22 heures et de bruit nocturne lorsqu'il apparaît entre 22 heures et 7 heures.

Nous rappelons que les travaux de bricolage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses ou scies mécaniques et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants* :

- Les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis :
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00



Les personnes ne respectant pas ces dispositions risquent une contravention de la 1ère à la 3ème classe, en fonction de l'infraction constatée.

De plus, sont interdits de jour comme de nuit tous les bruits gênants, causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution ou de surveillance, susceptibles de présenter une gêne aux habitants ou de porter atteinte à la santé et à la tranquillité publique.

Cet arrêté préfectoral* s'applique aux voies et lieux publics, aux propriétés privées, aux établissements recevant du public, aux activités professionnelles et aux propriétaires d'animaux.

**Moins on fait
de bruit,
mieux
on s'entend**



*Arrêté du 9 janvier 1997 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Savoie

Pour rappel :

Il y existe 4 types de stationnements interdits : le stationnement abusif, gênant, très gênant et dangereux. En cas de non respect l'usager risque une amende forfaitaire allant de 35 à 135 euros ainsi qu'un risque de mise en fourrière du véhicule stationné.

Bien vivre ensemble à Saint-Avre Le Stationnement



AUX INCIVILITÉS DE STATIONNEMENT



Des exemples : les places de stationnement marquées du logo « personnes handicapées ou à mobilité réduite » sont réservées exclusivement aux véhicules dont le conducteur possède le titre lui ouvrant le droit. Le stationnement devant la mairie sur le parking dénommé « Réservé aux visiteurs



Mairie » est réservé aux visiteurs se rendant en Mairie ou à Arc Energies ou à la bibliothèque municipale, etc...

Personne ne sera surpris de lire que le bien vivre ensemble génère des droits mais aussi des obligations.

Depuis trop longtemps, l'absence de respect des règles de circulation, du stationnement, de la signalisation routière engendre des difficultés et génère de l'insécurité pour tous : que l'on soit piétons, cyclistes ou automobilistes. A l'approche de la période hivernale tous ces manquements appelés « incivilités » voire même « infractions » sont encore plus prégnants : en effet les opérations de déneigement et de salage des voies subissent fréquemment la contrainte de véhicules en stationnement anormal.

Par ailleurs le stationnement permanent de véhicules n'est pas autorisé sur les parkings publics (Article R417-12 du code de la route).

C'est pourquoi nous avons jugé opportun de rappeler l'arrêté municipal du 4 octobre 2016 qui règlemente en particulier les stationnements sur l'ensemble de la commune.

Pour la sécurité de tous... et de nos chers enfants en particulier... soyons des citoyens respectueux : n'attendons pas un accident ou une éventuelle pénalité...

« Un homme averti en vaut deux »

Les écoles du R.P.I.

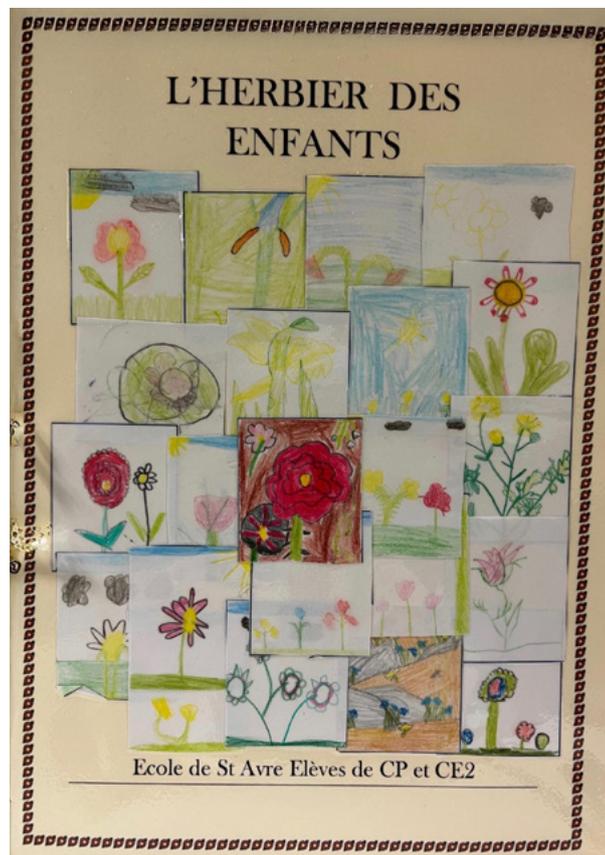
● À Saint-Avre...

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal est le fruit d'une collaboration entre les services de l'Education Nationale et les communes de Saint-Avre et Saint-Martin sur La Chambre.

En place depuis la rentrée scolaire de septembre 1991 il a permis d'accueillir les enfants en classes de maternelle.

● L'année scolaire 2024 vue par les petits journalistes

EXTRAITS DU JOURNAL DES CE2
DE L'ECOLE DE SAINT-AVRE



AIMEZ-VOUS LIRE ?

On vous présente notre bibliothèque où l'on trouve notre bonheur. Nous nous y rendons une fois par semaine. Nous sommes accueillis par Bénédicte, Sylvie, Annie et Francine. Toutes les séances débutent par la lecture d'une histoire, puis parfois par une petite activité manuelle. Ensuite nous pouvons emprunter un livre : on se dirige alors

vers les rayonnages, on choisit un livre et on l'inscrit sur l'ordinateur.

La semaine suivante, quand on l'a fini, on le désinscrit sur l'ordinateur.

Nous remercions Bénédicte, Sylvie, Annie et Francine pour leur accueil, leurs lectures et leurs activités proposées tout au long de l'année.

Les CE2

UN APRÈS-MIDI À LA FERME

Avec toute l'école, nous sommes allés à la ferme. La Ferme est située à Saint-Avre. Nous nous y sommes rendus à pied. C'est Monsieur Cartier qui nous a fait visiter sa ferme. Dans l'étable nous avons vu des vaches et des veaux qui venaient de naître. Les fe-

melles font un petit par an. Nous avons aussi visité la cave d'affinage du Beaufort. Il y avait plus de 700 meules de Beaufort de 40 kg chacune. Nous avons eu la chance de goûter leur fromage.

Enzo et Yvann

PATINOIRE

En janvier, tous les élèves de l'école sont allés à la patinoire olympique d'Albertville. Nous avons fait des parcours avec le professeur Kamel. Pour bien patiner, il faut être équi-

pé : des patins bien affûtés, des habits chauds, des gants et un casque. Nous avons même fait du Hockey sur glace lors de la dernière séance. Nous avons beaucoup progressé durant ces 5 séances.

Emma et Jeanne

VISITE DE LA CASERNE DES SAPEURS POMPIERS DE S^T-JEAN-DE-MAURIENNE

Le sergent Adrien Lanier nous a reçu ce mardi 7 mai 2024 pour nous faire visiter la caserne des pompiers... Cette sortie était super ! Nous avons beaucoup aimé le camion «feux de forêt» et la lance à incendie. Cela nous a donné envie de devenir pompier, dans quelques années.



Raphaël et Emma

LE CESAM À S^{TE}-MARIE-DE-CUINES

Le lundi 27 mai, le CESAM (Centre d'Entretien et de Sécurité de l'Autoroute de la Maurienne) nous a accueillis pour un exercice d'évacuation de car : nous avons évacué 48 élèves et 5 adultes en 41 secondes.

Ensuite, un test de sécurité routière avec les gendarmes de l'autoroute nous attendait. Nous avons poursuivi notre visite avec un parcours en vélo et la visite du poste de contrôle de l'autoroute.

Nous avons vu les caméras qui surveillent l'autoroute de la Maurienne. Celle-ci s'étend d'Aiton à Modane.

L'autoroute est surveillée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par les opérateurs.

La matinée s'est terminée par un goûter.

Nous avons beaucoup aimé cette visite qui nous a permis de découvrir ce lieu inconnu.

Les CE2

Les écoles du R.P.I.

● À Saint-Martin ...

Lors du Conseil municipal du 28 Mai 2024, Mr le Maire de Saint-Avre a présenté aux élus de la commune le courrier des élèves de CM1 de l'École des Étoiles, accompagnant l'exemplaire du « Petit Quotidien » avec lequel ils ont brillé au concours ayant pour titre « LES JEUX OLYMPIQUES - PARIS 2024 ».

En nous invitant à partager avec eux cette belle expérience, ils ont su nous toucher par le rappel des grandes valeurs véhiculées par l'esprit des Jeux Olympiques, nous surprendre par la qualité du travail et l'esthétisme des illustrations, nous étonner par l'originalité et la pertinence des anecdotes relatées, nous amuser par l'humour de la mise en scène de la B.D.

Bravo à eux ! Ils ont su faire preuve de curiosité, créativité, rigueur et originalité. Toutes nos félicitations à eux et à leur institutrice Mme ROSSAT pour cette belle réalisation.



Les défibrillateurs

● Emplacement des défibrillateurs dans la commune de Saint-Avre

1. Dans le Kiosque à livres à gauche du monument aux morts place de la mairie.
2. Sur la façade nord-est du bâtiment associatif rue de l'ancienne piscine

● Comment ça marche :

Le défibrillateur automatisé externe est un appareil qui permet :

- D'analyser l'activité électrique du cœur de la victime.
- De reconnaître une anomalie du fonctionnement électrique du cœur à l'origine de l'arrêt cardiaque.
- De délivrer ou d'inviter le sauveteur à délivrer un choc électrique (information vocale et visuelle), afin d'arrêter l'activité électrique anarchique du cœur.
- Le défibrillateur automatisé externe donne les consignes oralement, reconnaît automatiquement si la personne doit bénéficier d'un choc et le délivre dans le cas d'un dysfonctionnement du muscle cardiaque (la fibrillation ventriculaire).



DOCUMENT IMPORTANT
A CONSERVER A
PORTEE DE MAIN



SAINT AVRE DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
RISQUES MAJEURS : LES REFLEXES



L'ALERTE

En cas d'évènement majeur, une Cellule de Crise communale se réunit et organise l'alerte de la population. En fonction de la nature de l'évènement, l'alerte peut être donnée par différents moyens d'alerte :



La Sirène d'Arkema : elle émet un son caractéristique de **3 séquences d'1 minute 41** séparées par des **intervalles de 5 secondes** en cas de déclenchement du Plan Particulier d'Intervention ; ce signal est complété par un **message téléphonique**. Le signal de *fin d'alerte* est un *son continu de 30 secondes*. ATTENTION : elle est testée tous les premiers mercredi du mois à midi. Si vous entendez cette sirène, **confinez vous** et **écoutez la radio 103.9 FM**

L'Avertisseur de Brume : un **son continu** de corne de brume est diffusé **Danger. Mettez-vous à l'écoute des informations** orales qui vont vous être **immédiatement diffusées avec le Mégaphone ou par oral**



Le Mégaphone : un porte-voix circule en diffusant un message oral pour tous types de risques **Ecoutez PUIS suivez les consignes diffusées**



La Radio et la Télévision : France Bleu Pays de Savoie diffuse les informations en cas de risque majeur : écoutez le **103.9 FM**

A PREPARER EN CAS D'ALERTE

pour pouvoir évacuer ou se confiner rapidement en cas de besoin

Papiers personnels et médicaments (traitement quotidien), **vêtements de rechange et couvertures**

Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes, radio à piles, etc.

Barres énergétiques et eau, lampe de poche

Pensez à vos animaux domestiques

RECENSEMENTS

• **Personnes à mobilité réduite, à haut risque vital ou sensibles en cas de canicule**
Dès à présent, signalez-vous en Mairie pour recevoir une aide spécifique en cas d'évènement majeur. Vos informations resteront confidentielles.

! Pensez aussi à prévenir la Mairie en cas de changement.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

sur ce document ou sur les risques majeurs

Contactez la **Mairie de Saint Avre**

Site Internet du Syndicat du Pays de Maurienne : www.maurienne.fr

Portail du Ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Version 1 de 03/2010

LES BONS REFLEXES EN CAS D'EVENEMENT MAJEUR SUR LA COMMUNE DE SAINT AVRE

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 FM

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
sauf en cas d'urgence

Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en
occupent !



Pensez à venir en aide aux personnes vulnérables

Inondations Arc Torrents



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



N'allez ni sur
les berges ni
sur les ponts



TORRENTS :
Eloignez vous du
cours d'eau SINON
Montez à pied
dans les étages



ARC : Gagnez les
hauteurs en vous
éloignant de l'Arc

Mouvements de terrain



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés



Eloignez-vous
de la zone
dangereuse

Séismes



Si vous êtes à
l'intérieur, abritez-
vous sous un
meuble solide



Evacuez les
locaux touchés.



Coupez le gaz
et l'électricité



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments

Phénomènes Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous
Fermez les
ouvertures
et les volets

Accidents Industriels ou Nucléaires



Enfermez-vous
rapidement dans
le bâtiment
le plus proche



Fermez et
cafeutez les
portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme,
ni étincelle

Accidents Matières Dangereuses



Eloignez vous
de la zone
dangereuse



Ecoutez les
consignes des
autorités



Ne fumez pas
Ni flamme,
ni étincelle

Rupture de barrage



Gagnez les
hauteurs

NUMEROS UTILES

Numéro d'urgence
européen **112**

Urgence Médicale
15

Sapeurs Pompiers
18

Gendarmerie
17

PUIS en cas de constatation d'un phénomène majeur

Mairie de Saint Avre : 04 79 56 22 87

Renseignements utiles



MAIRIE DE SAINT-AVRE

50 place de la mairie 73130 SAINT-AVRE

Tél: 04-79-56-22-87

mairie.st.avre@wanadoo.fr

<https://www.saint-avre.fr/>

Horaires d'ouverture au public:

Lundi et Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

Lundi, mardi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 30

BLIOTHEQUE MUNICIPALE

50 place de la mairie 73130 SAINT-AVRE

biblio.stavre@gmail.com

<https://stavre.bibenligne.fr/>

Horaires d'ouverture au public

Mardi de 17h30 à 18h30

Mercredi de 10h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30

Vendredi de 16h30 à 18h30

ARC ENERGIES MAURIENNE

50 place de la mairie 73130 SAINT-AVRE

Tél : 04 79 56 29 56

info@arc-energiesmaurienne.fr

<https://arc-energies-maurienne.fr/>

Horaires d'ouverture au public

du lundi au vendredi de

8h à 11h30 et de 14h à 17h00

SIEPAB

256 Route du Cruet

Lieu-Dit le Sujet

73130 Notre Dame du Cruet

Tél: 04.79.20.58.40

siepab@orange.fr

<https://www.siepab.fr/>

joignable par téléphone ou par e-mail

aux horaires suivants :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

le mercredi

de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

SIRTOM

Lieu dit « Le Bugeon »

73130 LA CHAMBRE

Tél: : 04 79 59 92 28

<https://sirtom-maurienne.com/>

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

Mardi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

Mercredi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

Jeudi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

Vendredi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

Samedi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

GAZ

URGENCE sécurité gaz 24h/24h GRDF

N° Vert 0 800 473 333 (Service & appels gratuits)

